

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2032

16 octobre 2009

SOMMAIRE

AEIF LH Sub 03 S.à r.l.	97495	Générale Alimentaire Franco-Luxembour-	
AEIF LH Sub 06 S.à r.l.	97497	geoise & Cie, S.C.A.	97525
AEIF LH Sub 10 S.à r.l.	97505	Hair Design Sàrl	97530
Allmat Locations S.A.	97514	Impro S.A.	97531
Altuma S.A.	97524	Intellectual Trade Cy Holding S.A. - SPF	
Amber Shipping International S.A.	97528	97524
Aquilo Group S.A.	97532	International Shipping House S.A.	97527
Artsystem S.A.	97535	Itunes S.à r.l.	97527
Astra Sicav - SIF	97528	Jardin du Pain S.à r.l.	97532
Axsol Group S.A.	97492	Luxsteel Equipment & Trading S.à r.l. ...	97524
BBEIF LH Sub 03 S.à r.l.	97495	Nina Finance S.A.	97525
BBEIF LH Sub 06 S.à r.l.	97497	Optimolux S.A.	97531
BBEIF LH Sub 10 S.à r.l.	97505	Portugal (Brisa) 2 S.à r.l.	97499
BBEIF Portugal (Brisa) 2 S.à r.l.	97499	Portugal (Brisa) 4 S.à r.l.	97507
BBEIF Portugal (Brisa) 4 S.à r.l.	97507	RE&F S.A.	97529
BeaTrend S.à r.l.	97528	Saveurs S.à r.l.	97494
Beim Figaro S.à r.l.	97516	Sireo Immobiliefonds No.4 SICAV-FIS	
Brahms Chemical Intermediate S.A.	97514	97515
Café Canto da Bahia S.à r.l.	97532	Sireo Immobiliefonds No.4 SICAV-FIS	
Carrelages Wedekind S.A.	97517	97516
C.C.A. Participations S.A.	97516	Sireo Immobiliefonds No.4 SICAV-FIS	
Chantegrive Holding S.A.	97514	97516
Comfilux S.A.	97536	Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS	
Commodity Trade Luxembourg S.A.	97513	97515
Crossroads Investments S.A.	97536	Socafam	97525
Croydon S.A.	97491	Sonterra Finance S.à.r.l.	97509
Croydon S.A.	97505	Station Mortagua Carreira II S.à r.l.	97527
Damaja Investissements S.A.	97490	TS Venture VI S.à r.l.	97517
DFL S.A.	97515	Vantage Holding S.A.	97490
East-Lux Business Center S.à r.l.	97490	Votus Shipping International S.A.	97526
Ellig Capital S.A.	97526	Wehobi S.à.r.l.	97529
Emmeti Financière S.A.	97536	White Sands Holdings (Luxembourg) S.à	
FinSole S.A.	97535	r.l.	97531
Flagstone Finance S.A.	97501	Winy GmbH	97531
Gebrüder Hartmut und Volker FESS S.à			
r.l.	97517		

East-Lux Business Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 94.907.

Les associés de EAST-LUX BUSINESS CENTER S.à r.l., qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 1^{er} octobre 2009, ont confirmé le fait être dûment convoqués.

Résolutions

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Suivant cessions de parts sous seing privé, la société Vainker & Associates S.à r.l. a cédé 50 parts sociales à Monsieur SAKHNO et 49 parts sociales à Madame Galyna SAKHNO. Monsieur Nicolas Vainker a cédé 1 part sociale à Madame Galyna SAKHNO.

Madame Zlatyslava SAKHNO, agissant en sa qualité de gérant technique, déclare accepter les cessions de parts sus-mentionnées au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil, avec dispense de signification.

Tous les associés déclarent consentir aux prédites cessions de parts.

En conséquence, la répartition des parts sociales est modifiée comme suit:

1) Monsieur Iakov SAKHNO, 11, rue Nikolaeva, apt. 128, 03225 Kiev, Ukraine,	50 parts sociales
2) Madame Galyna SAKHNO, 11, rue Nikolaeva, apt. 128, 03225 Kiev, Ukraine,	50 parts sociales
TOTAL: cent parts sociales,	<u>100</u>

2. Le siège social est transféré à l'adresse: 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg.

East-Lux Business Center S.à r.l.

Zlatyslava Sakhno

Gérante

Référence de publication: 2009127210/25.

(090152921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Damaja Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009126896/12.

(090152561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Vantage Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 32.555.

Im Jahre zwei tausend neun,
den dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft VANTAGE HOLDING S.A., mit Sitz in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 32.555 (NIN 1989 4016 755),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Camille MINES, mit dem damaligen Amtssitze in Clervaux, am 14. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 219 vom 3. Juli 1990, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Camille MINES, mit dem Amtssitze in Redange-sur-Attert, am 28. Dezember 1995, nicht veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit dem damaligen Amtssitze in Remich, am 22. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 202 vom 18. Februar 2004.

Das Gesellschaftskapital beträgt acht hundert tausend Schweizer Franken (CHF 800.000.-) und ist eingeteilt in vier hundert (400) Aktien ohne Nennwert.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr René FALTZ, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.

Er beruft zum Schriftführer Herrn Francis WELSCHER, Privatangestellter, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine,

und zum Stimmzähler Herr Nico KRUCHTEN, Direktor, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

- Beschliessung der vorzeitigen Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation mit Wirkung vom heutigen Tage an.
- Ernennung des Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen zum Liquidator zu ernennen:

Herr Rene FALTZ, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.

Der Liquidator hat die weitgehendsten Befugnisse sowie sie in Artikel 144 und folgende des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehen sind.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Handlungen tätigen, ohne dass es einer Genehmigung durch die Versammlung der Gesellschafter bedarf.

Auch kann er unter seiner eigenen Verantwortung, für bestimmte Handlungen einen oder mehrere Bevollmächtigte für eine von ihm bestimmte Dauer ernennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. FALTZ, F. WELSCHER, N. KRUCHTEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 septembre 2009 Relation: ECH/2009/1384. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. September 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009126677/58.

(090153093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Croydon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 63.481.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009126898/12.

(090152560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Axsol Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.969.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AXSOL GROUP S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 144969), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 février 2009, publié au Mémorial 619 du 20 mars 2009 (ci-après: "la Société") et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1641 du 26 août 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia COLANERI, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de 5.000.000.- EUR pour le porter de son montant actuel de 35.000.- EUR à 5.035.000.- EUR par la création et l'émission de 50.000 actions d'une valeur nominale de 100 EUR, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des 50.000 nouvelles actions.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000.-) à cinq millions trente-cinq mille euros (EUR 5.035.000.-) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Souscription et Libération

Les cinquante mille (50.000) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

1.- "CAPALE S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 94183),	
Quinze mille deux cent soixante-quinze actions	15.275
2.- "BELUX INVEST S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 28394),	
Quinze mille dix actions	15.010
3.- "NEWVALUX S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 62331),	
Dix-neuf mille sept cent quinze actions	19.715
TOTAL: cinquante mille actions	50.000

toutes représentées par Madame Marie-Line SCHUL, susnommée,
en vertu de plusieurs procurations, ci-annexées.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées comme suit:

I. Quinze mille deux cent soixante-quinze (15.275) actions souscrites par "CAPALE S.A.", prénommée, sont libérées par l'apport à la Société des éléments suivants:

- Quatorze mille trois cents (14.300) actions (représentant 26% du capital social) de la société "TWINTEC France SAS", ayant son siège social Zone Artisanale, rue Jacqueline Auriol, F-67210 Altorf;
- Trois mille sept cents (3.700) actions (représentant 100% du capital social) de la société "PERSPECTIVES ACTIONS et DEVELOPPEMENT (P.A.D.)", ayant son siège social au 4 avenue Saint Ruf, F-84000 Avignon.

Les actions ainsi apportés à la Société sont évaluées à la somme d'un million cinq cent vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.527.500.-).

II. Quinze mille dix (15.010) actions souscrites par "BELUX INVEST S.A.", prénommée, sont libérées par l'apport à la Société des éléments suivants:

- Huit mille cinq cents (8.500) actions (représentant 85% du capital social) de la société "DPSI SAS", ayant son siège social à F-84000 Avignon, Boulevard Saint Ruf, à l'angle du boulevard Saint Roch;
- deux cent trente-trois (233) actions (représentant 85% du capital social) de la société "SILICE DU CENTRE-SICE" (anciennement CLERSOL), ayant son siège social au 4 avenue Saint Ruf, F-84000 Avignon;
- trois mille sept cent cinquante (3.750) actions (représentant 75% du capital social) de la société "DUROMIT France SAS", ayant son siège social au 4 avenue Saint Ruf, F-84000 Avignon.

Les actions ainsi apportés à la Société sont évaluées à la somme d'un million cinq cent un mille euros (EUR 1.501.000.-).

III. Dix-neuf mille sept cent quinze (19.715) actions souscrites par "NEWVALUX S.A.", prénommée, sont libérées par l'apport à la Société des éléments suivants:

- Dix mille cent quatre-vingt-dix-neuf (10.199) actions (représentant 51% du capital social) de la société "PLANITEC SAS", ayant son siège social ZAC de l'Angevinière, 12, rue Georges Mandel, F-49000 Angers.

Les actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme d'un million neuf cent soixante et onze mille cinq cents euros (EUR 1.971.500.-).

Les prédicts apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par le réviseur d'entreprises, Monsieur Julien DIDIER JEAN, réviseur d'entreprises demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale des actions des sociétés à apporter ne correspond pas au moins à 50.000 nouvelles actions AXSOL GROUP S.A. d'une valeur nominale de EUR 100 à émettre en contrepartie".

Ledit rapport restera, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les souscripteurs déclarent et certifient qu'ils sont les propriétaires des actions faisant l'objet des apports en nature, et que ces actions sont libres de tous gages, ou de toutes autres charges et qu'il n'y a pas d'empêchement pour procéder aux apports à la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à cinq millions trente-cinq mille euros (5.035.000.- EUR) divisé en cinquante mille trois cent cinquante (50.350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement à quatre mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, L. COLANERI, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11568. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 OCT. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009126679/112.

(090153203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Saveurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 89.956.

L an deux mil neuf, le sept septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Adul AGA, né le 14 novembre 1964 à Zahle (Liban), domicilié à F-57100 Thionville, 13, rue Alexandre Dreux.

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique associé, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "SAVEURS S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix de Blochausen constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 2002 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1791 du 18 décembre 2002

que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 89.956

Que suivant cession de parts sous seing privé signé en date du 28 août 2009, Monsieur Adul AGA, prénommé, est devenue propriétaire de toutes les parts sociales appartenant à Monsieur José FERREIRA PINTO,

dont une copie après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Acceptation

Est intervenu:

Monsieur José FERREIRA PINTO, né à Sandim/Vila Nova De Gaia (P) le 20 décembre 1963, demeurant actuellement à L-1857 Neudorf au 2, rue du Kiem, en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil.

Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125.-EUR) chacune."

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur José FERREIRA PINTO de ses fonctions de gérant et lui confère pleine et entière décharge et nomme pour une durée indéterminée deux nouveaux gérants:

Monsieur Adul AGA, préqualifié, gérant administratif, et

Monsieur Donato POLLUCE, cuisinier, né à Acquaviva delle Fonti, le 23 février 1977, demeurant à L-1712 Luxembourg, 15, rue de Halanz, gérant technique

Vis-à-vis de tiers la société est valablement représentée et engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Adul Aga, Donato Polluce, Paul Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36404. Reçu 75.- € (soixante-quinze EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126678/53.

(090153100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**AEIF LH Sub 03 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBEIF LH Sub 03 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 132.778.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of September,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.L, a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg, L-2721 registered under number B 129.159 and holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 September 2009.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of BBEIF LH Sub 03 S.à r.L, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132.778, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 27 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2673 on 21 November 2007. (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BBEIF LH Sub 03 S.à r.l." into "AEIF LH Sub 03 S.à r.l." and in consequence to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AEIF LH Sub 03 S.à r.l..

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. to AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all publication or registration formalities relating to the resolutions.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 11 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de BBEIF LH Sub 03 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.778, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2673 du 21 novembre 2007 (la Société).

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "BBEIF LH Sub 03 S.à r.l." en "AEIF LH Sub 03 S.à r.l." et de modifier subséquente l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination AEIF LH Sub 03 S.à r.l.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." en "AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." et de donner le pourvoi au Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38011. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)..

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126686/110.

(090152493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**AEIF LH Sub 06 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBEIF LH Sub 06 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.373.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of September,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg, L-2721 registered under number B 129.159 and holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 September 2009.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of BBEIF LH Sub 06 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138.373, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 26 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1311 on 29 May 2008. (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BBEIF LH Sub 06 S.à r.l." into "AEIF LH Sub 06 S.à r.l." and in consequence to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AEIF LH Sub 06 S.à r.l..

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. to AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all publication or registration formalities relating to the resolutions.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 11 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de BBEIF LH Sub 06 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.373, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg du 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1311 du 29 mai 2008 (la Société).

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "BBEIF LH Sub 06 S.à r.l." en "AEIF LH Sub 06 S.à r.l." et de modifier subséquente l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination AEIF LH Sub 06 S.à r.l..

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." en "AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." et de donner le pourvoi au Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

97499

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38013. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126687/110.

(090152522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBEIF Portugal (Brisa) 2 S.à r.l.)**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 133.057.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg, L-2721 registered under number B 129.918 and holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 September 2009.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of BBEIF Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133.057, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 15 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2740 on 28 November 2007. (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BBEIF Portugal (Brisa) 2 S.à r.l." into "Portugal (Brisa) 2 S.à r.l." and in consequence to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of Portugal (Brisa) 2 S.à r.l..

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from BBEIF LH Sub 01 S.à r.l. to AEIF LH Sub 01 S.à r.l. and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all publication or registration formalities relating to the resolutions.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.918, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 11 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de BBEIF Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.057, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2740 du 28 novembre 2007 (la Société).

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "BBEIF Portugal (Brisa) 2 S.à r.l." en "Portugal (Brisa) 2 S.à r.l." et de modifier subséquente l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination Portugal (Brisa) 2 S.à r.l..

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "BBEIF LH Sub 01 S.à r.l." en "AEIF LH Sub 01 S.à r.l." et de donner le pourvoi au Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38006. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126688/110.

(090152549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Flagstone Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 118.871.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of September.

Before Us, the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FLAGSTONE (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, registered at the Registrar of Companies of Gibraltar under number 97614, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar,

here represented by Mrs Belinda Henig, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of FLAGSTONE FINANCE S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 118871, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg on 22 August 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1771 of 21 September 2006. The Articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 May 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1183 of 17 June 2009 (the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

1. Increase the Company's authorised share capital from fifteen million euros (EUR 15,000,000) to EUR 100,000,000.
2. Increase the Company's subscribed share capital from its present level of twenty-one million ninety-one thousand seven hundred euros (EUR 21,091,700) represented by eight hundred forty-three thousand six-hundred sixty-eight

(843,668) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) to forty million three hundred and four thousand two hundred euros (40,304,200) represented by one million six hundred twelve thousand one hundred sixty-eight (1,612,168) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each by the issue of seven hundred sixty-eight thousand five hundred (768,500) fully paid up new shares having a par value of twenty-five euro each in the Company to Flagstone (Gibraltar) Limited at an aggregate share premium of one hundred seventy-two million nine hundred eleven thousand six hundred sixteen euros (EUR 172,911,616) in consideration for the contribution of a loan receivable amounting to one hundred ninety-two million one hundred twenty-four thousand one hundred sixteen euros (EUR 192,124,116) due to Flagstone (Gibraltar) Limited by the Company.

3. Amend Article 5 of the Company's Articles of Incorporation (the "Articles") in order to reflect the changes to the Articles arising from agenda items 1 and 2 above, so that Article 5 shall be read henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company has an issued capital of forty million three hundred and four thousand two hundred euros (EUR 40,304,200) represented by one million six hundred twelve thousand one hundred sixty-eight (1,612,168) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

5.2 The Company shall have an authorised capital of one hundred million euros (EUR 100,000,000) divided into four million (4,000,000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

4. Re-designate the directorship of Mr Patrick Boisvert from a Class A Director to a Class B Director.

5. Miscellaneous.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's authorised share capital from fifteen million euro (EUR 15,000,000.-) to one hundred million euro (EUR 100,000,000.)

Second resolution

The general meeting decides to increase the Company's subscribed share capital from its present level of twenty-one million ninety-one thousand seven hundred euro (EUR 21,091,700) represented by eight hundred forty-three thousand six-hundred sixty-eight (843,668) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) to forty million three hundred and four thousand two hundred euro (40,304,200) represented by one million six hundred twelve thousand one hundred sixty-eight (1,612,168) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each by the issue of seven hundred sixty-eight thousand five hundred (768,500) fully paid up new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each in the Company to Flagstone (Gibraltar) Limited at an aggregate share premium of one hundred seventy-two million nine hundred eleven thousand six hundred sixteen euros (EUR 172,911,616) in consideration for the contribution of a loan receivable amounting to one hundred ninety-two million one hundred twenty-four thousand one hundred sixteen euro (EUR 192,124,116) due to Flagstone (Gibraltar) Limited by the Company.

The value of the contribution in kind results from the annual accounts of the financial year ending on 31 December 2008 approved by the board of directors of the company on 31 July 2009 and audited by Deloitte S.A., réviseur d'entreprises in Luxembourg, on 22 July 2009.

In conformity with the dispositions of Article 26 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended the undersigned notary has verified that the conditions of Article 26-1 (3quater) of the Law exist and have been fulfilled.

- The sole shareholder states that:

(i) the value of the contribution in kind is inscribed in the Audited Legal Accounts,

(ii) this value has not changed since the Legal Audited Accounts have been audited;

and he decided to not apply the dispositions of Article 26-1 (2) and (3) of the law, the contribution in kind being constituted of assets others than shares or financial market instruments stated in Article 26-1 (3quater) of the law and whose exact value can be derived from the Audited Annual Accounts, and that

- the Audited Annual Accounts have been controlled by Deloitte S.A., réviseur d'entreprises, in conformity with the directive 2006/43/CE of the European Parliament and of the Council of 17 May 2006 concerning the legal controls of the annual accounts and of the consolidated accounts, as it results from the report of Deloitte S.A. of 22 July 2009,

so that the dispositions of Article 26-1 paragraph (2) and (3) of the law do not apply to the valorisation of the contribution in kind.

The sole shareholder then decided to approve the valorisation of the contribution in kind at the sum of one hundred ninety-two million one hundred twenty-four thousand one hundred sixteen euro (EUR 192,124,116) and to issue in counterpart of the contribution seven hundred sixty-eight thousand five hundred (768,500) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed by him.

The proof of the contribution in kind to the company has been shown to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions Article 5 is amended and shall have the following wording:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company has an issued capital of forty million three hundred and four thousand two hundred euro (EUR 40,304,200) represented by one million six hundred twelve thousand one hundred sixty-eight (1,612,168) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

5.2 The Company shall have an authorised capital of one hundred million euro (EUR 100,000,000) divided into four million (4,000,000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Fourth resolution

The general meeting decides to re-designate the directorship of Mr Patrick Boisvert from a Class A Director to a Class B Director.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxy holders of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FLAGSTONE (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de Gibraltar, inscrite au registre de commerce à Gibraltar sous le numéro 97614, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, ici représentée par Madame Belinda Henig, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme FLAGSTONE FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 118871, constituée suivant acte notarié du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 septembre 2006, numéro 1771. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire instrumentaire en date du 11 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juin 2009, numéro 1183 (la "Société").

L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital autorisé de la Société de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000) à EUR 100.000.000.
2. Augmentation du capital social souscrit de la Société de son montant actuel de vingt et un millions quatre-vingt-onze mille sept cents euros (EUR 21.091.700) représenté par huit cent quarante-trois mille six cent soixante-huit (843.668) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à quarante millions trois cent quatre mille deux cents euros (40.304.200) représenté par un million six cent douze mille cent soixante-huit (1.612.168) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune par l'émission de sept cent soixante-huit mille cinq cents (768.500) nouvelles actions entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune dans la Société à Flagstone (Gibraltar) Limited avec une prime d'émission totale de cent soixante-douze millions neuf cent onze mille six cent seize euros (EUR 172.911.616) en considération d'un apport d'une créance se montant à cent quatre-vingt-douze millions cent vingt-quatre mille cent seize euros (EUR 192.124.116) due à Flagstone (Gibraltar) Limited par la Société.
3. Modification de l'article 5 des statuts sociaux (les "Statuts") pour refléter les changements aux statuts suite aux points 1 et 2 ci-dessus de l'ordre du jour, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante millions trois cent quatre mille deux cents euros (EUR 40.304.200) représenté par un million six cent douze mille cent soixante-huit (1.612.168) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

5.2 Le capital autorisé de la société est établi à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) divisé en quatre millions (4.000.000) d'actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

4. Renomination de Monsieur Patrick Boisvert de la catégorie des administrateurs A vers celle des administrateurs de catégorie B.

5. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé de la Société de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000) à EUR 100.000.000.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de vingt et un millions quatre-vingt-onze mille sept cents euros (EUR 21.091.700) représenté par huit cent quarante-trois mille six cent soixante-huit (843.668) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à quarante millions trois cent quatre mille deux cents euros (40.304.200) représenté par un million six cent douze mille cent soixante-huit (1.612.168) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune par l'émission de sept cent soixante-huit mille cinq cents (768.500) nouvelles actions entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune dans la Société à Flagstone (Gibraltar) Limited avec une prime d'émission totale de cent soixante-douze millions neuf cent onze mille six cent seize euros (EUR 172.911.616) en considération d'un apport d'une créance se montant à cent quatre-vingt-douze millions cent vingt-quatre mille cent seize euros (EUR 192.124.116) due à Flagstone (Gibraltar) Limited par la Société.

La valeur de l'Apport en Nature ressort des comptes annuels de l'exercice financier clôturé au 31 décembre 2008 approuvé par le conseil d'administration le 31 juillet 2009 et audités par Deloitte S.A., réviseur d'entreprises à Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 26 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le notaire soussigné a vérifié que les conditions de l'article 26-1 (3quater) de la loi existent et ont été accomplies.

L'actionnaire unique déclare:

- (i) la valeur de l'Apport en Nature est inscrite dans les Comptes Annuels Légaux Audités,
- (ii) cette valeur n'a pas varié depuis que les Comptes Annuels Audités ont été audités,

et il a décidé de ne pas faire application des dispositions de l'article 26-1 (2) et (3) de la Loi alors que l'Apport en Nature est constitué d'éléments d'actif autres que les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire visés à l'article 26-1 (3quater) de la Loi, et dont la juste valeur est tirée des Comptes Annuels Audités, et que

- les Comptes Annuels Audités ont été contrôlés par Deloitte S.A., réviseur d'entreprises, conformément à la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés, tel qu'il ressort du rapport y relatif de Deloitte S.A. du 22 juillet 2009,

de sorte que les dispositions de l'article 26-1 paragraphe (2) et (3) de la Loi ne s'appliquent pas à la valorisation de l'Apport en Nature.

L'Actionnaire Unique a dès lors décidé d'approuver la valorisation de l'Apport en Nature à la somme de cent quatre-vingt-douze millions cent vingt-quatre mille cent seize euros (EUR 192.124.116) et d'émettre en contrepartie de cet apport sept cent soixante-huit mille cinq cents (768.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune toutes souscrites par lui.

Preuve de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante millions trois cent quatre mille deux cents euros (EUR 40.304.200) représenté par un million six cent douze mille cent soixante-huit (1.612.168) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

5.2 Le capital autorisé de la société est établi à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) divisé en quatre millions (4.000.000) d'actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renommer Monsieur Patrick Boisvert de la catégorie des administrateurs A vers celle des administrateurs de catégorie B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus du notaire instrumentale par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Henig et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. LAC/2009/37633. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009127537/198.

(090153502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Croydon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 63.481.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009126899/12.

(090152559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

AEIF LH Sub 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BBEIF LH Sub 10 S.à r.l.).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 147.097.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of September,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg, L-2721 registered under number B 129.159 and holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 September 2009.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of BBEIF LH Sub 10 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.097, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 3 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1482 on 31 July 2009. (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BBEIF LH Sub 10 S.à r.l." into "AEIF LH Sub 10 S.à r.l." and in consequence to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AEIF LH Sub 10 S.à r.l..

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. to AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all publication or registration formalities relating to the resolutions.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 11 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de BBEIF LH Sub 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.097, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg du 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1482 du 31 juillet 2009 (la Société).

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "BBEIF LH Sub 10 S.à r.l." en "AEIF LH Sub 10 S.à r.l." et de modifier subséquente l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

Chapitre 1^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination AEIF LH Sub 10 S.à r.l..

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." en "AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." et de donner le pourvoi au Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38019. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126691/110.

(090152606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Portugal (Brisa) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. BBEIF Portugal (Brisa) 4 S.à r.l.).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 134.701.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of September,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg, L-2721 registered under number B 129.918 and holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 September 2009.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of BBEIF Portugal (Brisa) 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.701, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 4 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 185 on 23 January 2008. (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BBEIF Portugal (Brisa) 4 S.à r.l." into "Portugal (Brisa) 4 S.à r.l." and in consequence to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of Portugal (Brisa) 4 S.à r.l..

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from BBEIF LH Sub 01 S.à r.l. to AEIF LH Sub 01 S.à r.l. and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all publication or registration formalities relating to the resolutions.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.918, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 11 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de BBEIF Portugal (Brisa) 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.701, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg du 4 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 185 du 23 janvier 2008 (la Société).

II. que les 500 (cinq cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "BBEIF Portugal (Brisa) 4 S.à r.l." en "Portugal (Brisa) 4 S.à r.l." et de modifier subséquente l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination Portugal (Brisa) 4 S.à r.l..

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "BBEIF LH Sub 01 S.à r.l." en "AEIF LH Sub 01 S.à r.l." et de donner le pourvoi au Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38009. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126695/109.

(090153053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Sonterra Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.149.

In the year two thousand nine, the nineteenth day of August.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Sonterra Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under the number B 132.149 (the Company). The Company has been incorporated on September 10, 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2449 of October 29, 2007.

There appeared

Shaha Limited, a Cyprus company, having its registered office at Theklas Lysiotti 35, Eagle Star House 5th floor, 3030 Limassol, Cyprus, registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE 202477 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maud Tortu, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy granted under private seal,

which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred nineteen thousand five hundred euro (EUR 419,500) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty five euro (EUR 25) each to four hundred thirty-two thousand euro (EUR 432,000), by way of issuance of sixteen thousand seven hundred and eighty (16,780) new shares of the Company, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of four hundred nineteen thousand five hundred euro (EUR 419,500) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty five euro (EUR 25) each to four hundred thirty-two thousand euro (EUR 432,000), by way of the issuance of sixteen thousand seven hundred and eighty (16,780) new shares of the Company, having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of four hundred nineteen thousand five hundred euro (EUR 419,500) and it fully pays it up by a contribution in kind consisting of one thousand eight hundred (1,800) shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each (the Shares) it holds in the share capital of Krollebol B.V. (Dutchco), a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in The Hague, the Netherlands and its office address at Annastraat 17, 2513 AT The Hague, the Netherlands, registered with the trade register of the Chambers of Commerce under file number 28053370, such Shares having an aggregate accounting value in an amount of four hundred nineteen thousand five hundred twenty-three euro and twenty-eight cents (EUR 419,523.28), representing one hundred percent (100%) of the share capital of Dutchco.

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of four hundred nineteen thousand five hundred twenty three euro and twenty-eight cents (EUR 419,523.28), shall be allocated as follows:

(i) an amount of four hundred nineteen thousand five hundred euro (EUR 419,500) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of twenty-three euro and twenty-eight cents (EUR 23.28) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

It further results from a certificate dated August 19, 2009, issued by the management of Dutchco and, acknowledged and accepted by the management of Sole Shareholder and the Company that:

1. The Sole Shareholder is the sole owner of the Shares, representing 100% (one hundred percent) of the share capital of Dutchco.

2. The Shares are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares, provided that Articles 8 of the articles of association of Dutchco are complied with.

4. None of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. There exists no pre-emption rights, except as provided for in Articles 8 of the articles of association of Dutchco, nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

6. According to the laws of the Netherlands and the articles of association of Dutchco, the Shares are freely transferable since: the pre-emption rights contained in Articles 8 of the articles of association of Dutchco have been complied with.

7. According to the laws of the Netherlands and the articles of association of Dutchco, the Shares may only be transferable by notarial deed.

8. All formalities required in The Netherlands in connection with the transfer of the Shares will be performed at the latest on the date of the capital increase of the Company.

9. Based on general accepted accounting principles, the Shares are valued at least at four hundred nineteen thousand five hundred twenty-three euro and twenty-eight cents (EUR 419,523.28) as per the attached interim balance sheet dated August 10, 2009 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Shaha Limited seventeen thousand two hundred and eighty	(17,280) shares
Total: seventeen thousand two hundred and eighty	(17,280)

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" 6. The Company's share capital is set at four hundred thirty-two thousand euro (EUR 432,000), represented by seventeen thousand two hundred and eighty (17,280) shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Sonterra Finance S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 132.149 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 10 septembre 2007 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2449 du 29 octobre 2007.

A comparu

Shaha Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social au Theklas Lysiotti 35, Eagl Star House 5th floor, 3030 Limassol, Chypres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chypres sous le numéro HE 202477 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maud Tortu, juriste, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent dix neuf mille cinq cents euros (EUR 419.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) à quatre cent trente deux mille euros (EUR 432.000) par l'émission de seize mille sept cent quatre-vingt (16.780) nouvelles parts sociales de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant seul, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de quatre cent dix neuf mille cinq cents euros (EUR 419.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à quatre cent trente deux mille euros (EUR 432.000) par l'émission de seize mille sept cents quatre-vingt (16.780) nouvelles parts sociales de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société pour un montant de quatre cent dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 419.500), et de le libérer intégralement par un apport en nature consistant en mille huit cents (1.800) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune (les Actions), qu'elle détient dans le capital de Krollebol B.V. (Holdco Pays-Bas), une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à La Haye, Pays-bas et ses bureaux à Annastraat 17, 2513 AT La Haye, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro de dossier 28053370, ces Actions ayant une valeur comptable totale de quatre cent dix-neuf mille cinq cent vingt-trois euros et vingt-huit cents (EUR 419.523,28), ce qui représente cent pourcent (100%) du capital de Holdco Pays-Bas.

L'apport en nature des Actions à la Société, d'un montant total de quatre cent dix-neuf mille cinq cent vingt-trois euros et vingt-huit cents (EUR 419.523,28) sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de quatre cent dix neuf mille cinq cents euros (EUR 419.500) sera affecté au compte du capital social de la Société, et

(ii) un montant de vingt-trois euros et vingt-huit cents (EUR 23,28) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte par ailleurs d'un certificat du 19 août 2009, émis par la gérance l'Associé Unique et constaté et accepté par la gérance de Holdco Pays-Bas et de la Société que:

1. L'Associé Unique est le seul propriétaire des Actions, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de Holdco Pays-Bas.

2. Les Actions sont entièrement libérées.

3. Seul l'Associé Unique a un droit sur les Actions and possède le pouvoir de disposer des Actions pour autant que l'article 8 des statuts de Holdco Pays-Bas soit respecté.

4. Aucune des Actions n'est grevée d'une sûreté ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir une sûreté ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions ne fait l'objet d'une saisie.

5. A l'exception de ce qui est prévu à l'article 8 des statuts de Holdco Pays-Bas, il n'existe pas de droits de préemption ou d'autres droits en vertu desquels toute personne pourrait demander qu'une ou plusieurs Actions lui soit transférées.

6. Conformément au droit des Pays-Bas et aux status de Holdco Pays-Bas, les Actions sont librement transférables car:

- les droits de préemption contenus dans l'article 8 des statuts de Holdco Pays-Bas ont été respectés.

7. Conformément au droit des Pays-Bas et aux status de Holdco Pays-Bas, les Actions peuvent être transférées par acte notarié.

8. Toutes les formalités relatives au transfert des Actions requises aux Pays-Bas seront accomplies au plus tard le jour de l'augmentation du capital social de la Société.

9. D'après les principes comptables généralement admis, les Actions sont évaluées à au moins cent dix-neuf mille cinq cent vingt-trois euros et vingt-huit cents (EUR 419.523,28) tel qu'établi par le bilan intérimaire daté du 10 août 2009 annexé et depuis que l'évaluation a été réalisée, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu diminuer la valeur de l'apport fait à la Société.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide de prendre acte que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, le suivant:

Shaha Ltd.: dix-sept mille deux cent quatre-vingt (17.280) parts sociales

Total: dix-sept mille deux cent quatre-vingt (17.280) parts sociales

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, paragraphe 1, des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" 6. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent trente deux mille euros (EUR 432.000) représenté par dix-sept mille deux cent quatre-vingt (17.280) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant seul, afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.800,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. TORTU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 août 2009. Relation: LAC/2009/34747. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009126699/218.

(090153176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Commodity Trade Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.996.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009126900/12.

(090152555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Chantegrive Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009126905/12.

(090152550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Brahms Chemical Intermediate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.971.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire à Luxembourg
en date du 25 Septembre 2009*

1) L'assemblée ratifie, suivant le conseil d'administration du 15 Octobre 2008, la nomination de Madame Joséphine, Alicia, Pallett, demeurant professionnellement 40, Portman Square, Londres, W1H 6DA (Royaume-Uni), en remplacement de Monsieur Michael Twinning comme administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui aura à statuer sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2009.

2) L'assemblée accepte la démission de Monsieur Stefan Zuschke de son poste d'administrateur et renouvelle, pour une période d'un an, les mandats des administrateurs venant à échéance:

- Madame Christelle Rétif, administrateur,

demeurant professionnellement 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Stemper, administrateur,

demeurant professionnellement 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Monsieur Naim Gjonaj, administrateur,

demeurant professionnellement 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

3) Le mandat du commissaire est renouvelé jusque l'assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2009:

PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Brahms Chemical Intermediate S.A.

Société Anonyme

Christelle Rétif / Pierre Stemper

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009127368/30.

(090153337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Allmat Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.238.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009126906/12.

(090152548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 114.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126915/11.

(090152938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 32.307.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 septembre 2009

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
5. Docteur Claude SCHMIT, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 mars 1947, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. Madame Anne HUBERLAND, employée, née à Ottignies (Belgique), le 29 décembre 1963, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Madame Nicole REINERT, employée, née à Trèves (Allemagne), le 16 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
8. La société anonyme European Consultants (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 85950, avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
9. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau

Luxembourg, le 30 SEP. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DFL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127112/31.

(090152773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Sireo Immobiliefonds No.4 SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 100.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126917/11.

(090152934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Sireo Immobiliefonds No.4 SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 100.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126918/11.

(090152928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Sireo Immobiliefonds No.4 SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 100.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126919/11.

(090152925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

C.C.A. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 93.847.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 août 2009 que:

- La démission de la société FGS CONSULTING LLC, inscrite au Registre du Commerce du Nevada sous le numéro E004850 2007-7 et ayant son siège social 520S., 7th Street, Suite C-LAS VEGAS NV89101- USA, en tant que commissaire de la société est acceptée.

- L'Assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire démissionnaire, la société BF CONSULTING S.à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125757, sise au 1 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet rétroactif en date du 12 juin 2008.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009126932/21.

(090152857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Beim Figaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 23, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 26.725.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour BEIM FIGARO SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126920/13.

(090152760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Carrelages Wedekind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 23, Potaschberg.
R.C.S. Luxembourg B 53.410.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour Carrelages WEDEKIND SA

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126923/13.

(090152750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gebrüder Hartmut und Volker FESS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 86.525.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour Gebrüder Hartmut und Volker FESS SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126924/13.

(090152749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

TS Venture VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 148.365.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master L.P., a limited partnership organized under the laws of England, having its registered office at 61 Aldwych, London, WC2B 4AE, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP11494, represented by its general partner TS European VI (GP), L.L.C., a company incorporated under the laws of Delaware (United States of America), with its registered office at National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, County of Kent, Delaware, and with principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 4050219,

here represented by Ms Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on September 14th, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "TS Venture VI S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 13. In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one (1) Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one (1) Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master L.P., prenamed, at their nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, so that the total amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid by a contribution in cash in the same amount.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

Category A Managers:

- Mr Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, born on March 9th, 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Mr Jerry I Speyer, Chairman and Co-Chief Executive Officer, born on June 23rd, 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mrs Katherine Farley, Senior Managing Director, born on October 12th, 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Robert J Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, born on October 11th, 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on September 4th, 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66, Redcliffe Road, London SW10 9NQ, United Kingdom;
- Mr Gilles Bonnier, Managing Director, born on December 9th, 1967 in Paris (France), with professional address at 61, Aldwych, London WC2B 4AE, United Kingdom.

Category B Managers:

- Ms Joséphine Andonissamy, Company Director, born on February 27th, 1973 in Pondichery (India), with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- Ms Vinessa Sweeney, Associate Director - Fund Accounting, born on November 15th, 1979 in Chester (United Kingdom), with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mr Nicolas Veyer, Senior Controller, born on September 1st, 1973 in Lille (France), with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social à 61 Aldwych, Londres, WC2B 4AE, Royaume Uni, enregistré auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP11494, représenté par son General Partner, TS European VI (GP) L.L.C., une société régie par les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Comté du Kent, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, et son lieu d'activité principal au 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 4050219,

ici représentée par Mademoiselle Suzana Fuia, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit :

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la " Société "), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la " Loi "), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les " Statuts "), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination " TS Venture VI S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un (1) gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un (1) gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master L.P., prénommée, à leur valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune de telle sorte qu'un montant total de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré par apport en numéraire d'un même montant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2,000.-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de :

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérants de Catégorie A:

- M. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Jerry I. Speyer, Chairman and Co-Chief Executive Officer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;

- Mme Katherine Farley, Senior Managing Director, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 265, East 66th Street, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, né le 4 septembre 1957 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9NQ, Royaume-Uni;

- M. Gilles Bonnier, Managing Director, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, Londres WC2B 4AE, Royaume-Uni.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Joséphine Andonissamy, Administrateur de sociétés, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Mme Vinessa Sweeney, Associate Director - Fund Accounting, née le 13 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- M. Nicolas Veyer, Senior Controller, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. FUJA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009, Relation : LAC/2009/37940. - Reçu 75 euros (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009127250/352.

(090153720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Luxsteel Equipment & Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5548 Remich, 11, rue Janglisbunn.

R.C.S. Luxembourg B 71.617.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour LUXSTEEL EQUIPMENT & TRADING SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126925/13.

(090152745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Altuma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 97.407.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 28 septembre 2009

Conformément à l'article 60 de la loi fondamentale du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et suite à l'autorisation reçue par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2009, le Conseil d'Administration décide de renommer Monsieur Michel ANTOLINOS, directeur de sociétés, demeurant à 21, Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève, Suisse, au poste d'Administrateur Délégué de la société, lequel pourra valablement engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009126927/18.

(090153012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Intellectual Trade Cy Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 14.039.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 septembre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2010.

L'assemblée générale du 25 septembre 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, commissaire aux comptes, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, L-8080 Bertrange, R.C.S. Luxembourg B 139.890

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2010.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour INTELLECTUAL TRADE CY HOLDING S.A. - SPF

Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2009126934/23.

(090152796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.483.

—
EXTRAIT

L'adresse des membres du conseil de surveillance de la société est modifiée avec effet immédiat comme suit:

- Monsieur Jean-Noël BONGRAIN, demeurant professionnellement au 65, avenue de Ségur, 75007 Paris, France;
- Monsieur Guy BONGRAIN demeurant professionnellement au 65, avenue de Ségur, 75007 Paris, France;
- Monsieur Jean-Charles BONGRAIN demeurant professionnellement au 65, avenue de Ségur, 75007 Paris, France;
- Madame Noella BONGRAIN, épouse ZÜCKER, demeurant professionnellement au 8, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles, Belgique.

Pour Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, SCA

Société en commandite par actions

Signature

Référence de publication: 2009126928/17.

(090152816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Nina Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 51.469.

—
EXTRAITIl résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée général extraordinaire du 1^{er} septembre 2009 que:

1. La démission du commissaire, la société KPMG AUDIT S.C. avec effet immédiat est acceptée.
2. Est élu, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:
 - "REVICONSULT S. à r.l.", inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B139013 sise au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009126931/19.

(090152850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Socafam, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.750,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.099.

—
EXTRAITLes associés, dans leurs résolutions 1^{er} octobre 2009 ont renommé les gérants:

- Monsieur Jean-Louis GREGORI, gérant de catégorie A, R.N. 20, F-31790 Saint Jory, France;
- Monsieur Xavier GREGORI, gérant de catégorie A, R.N. 20, F-31790 Saint Jory, France;
- Madame Michelle DELFOSSE, gérante de catégorie B, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.*Pour SOCAFAM*

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009126933/18.

(090152785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Ellig Capital S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 140.613.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 5 juin 2009

Prolongation des mandats des administrateurs actuellement en fonction:

- Monsieur Bernard Gille,

12 mai 1949 à Paris XVIIIème (F)

67, Boulevard de Courcelles, F-75008 PARIS

- Monsieur Jean-Paul CHERRIER,

24 décembre 1962 à Vierzon (F)

51, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA

RCS Luxembourg B51.203

6, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 ITZIG

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Prolongation du mandat du commissaire actuellement en fonction

- Vericom Sa

RCS Luxembourg n° B 51.203

siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Décisions prises par le conseil d'administration en date du 5 juin 2009

Prolongation du mandat de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration actuellement en fonction:

- Monsieur Bernard Gille,

12 mai 1949 à Paris XVIIIème (F)

67, Boulevard de Courcelles, F-75008 PARIS

Le mandat de administrateur-délégué et du président du conseil d'administration ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2009127417/37.

(090153664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Votus Shipping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 58.046.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour VOTUS SHIPPING INTERNATIONAL SA

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126943/13.

(090152701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Itunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 101.120.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 3 septembre 2009 que Ernst & Young S.A. une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771 a été nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009126984/17.

(090152898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Station Mortagua Carreira II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-3505 Dudelange, 34, rue Dominique Lang.
R.C.S. Luxembourg B 110.780.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2009, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. M. CARREIRA Heleno José, préqualifié, déclare céder et transporter par la présente à M. KREPS Alexis, ici présent et acceptant 40 parts sociales (quarante parts) qu'il détient dans la société au prix de 4.960,00 € (quatre mille et neuf cent soixante euros).

2. Mme DE MOURA PIRES PEDROSO Marilia Augusta, préqualifiée, déclare céder et transporter par la présente à M. KREPS Alexis, ici présent et acceptant 50 parts sociales (cinquante parts sociales) qu'elle détient dans la société au prix de 6.200,00 € (six mille deux cents euros).

Suite aux cessions de parts ainsi intervenues, le capital de la société STATION MORTAGUA CARREIRA II S.à r.l., se trouve réparti de la manière suivante:

M. KREPS Alexis, prredit	90 parts
M. CARREIRA Heleno José, prredit	10 parts
Total	100 parts

Et lecture faite, les associés et ont signé.

Lu et approuvé

M. Carreira Heleno José / Mme De Moura Pires Pedroso Marilia Augusta / M. Kreps Alexis

Référence de publication: 2009126955/24.

(090152324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

International Shipping House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 85.682.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour INTERNATIONAL SHIPPING HOUSE SA

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126944/13.

(090152699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

BeaTrend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 6, rue Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 130.619.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour Bea Trend SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126945/13.

(090152696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Astra Sicav - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.710.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du 12 Mai 2009

(1) Nomination des Administrateurs selon Statuts: suivant les articles des Statuts de la société et suivant le contenu de l'assemblée générale extraordinaire en date de la constitution de la société, le mandat des administrateurs a expiré au moment de la présente assemblée générale ordinaire. En conséquence, la présente assemblée a élu les personnes suivantes comme administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

1. Mr. José Garcia Nebot, né à Barcelone (Espagne), le 17 décembre 1956, résidant dans la Principauté d'Andorre, AD600 Urbanització Costa de Nagol, Edifici Caborreu, 1B, Sant Julià de Lòria;

2. Mr. Carlos Alberto Morales López, né à Barcelone (Espagne), le 12 mars 1979, résidant au Luxembourg, 10, Op den Aessen, Fentange;

3. Mr. Hugo Pou Méndez, né à Andorre (Andorre), le 3 juin 1973, résidant à Andorre, 70, Cami dels plans, Sispony, La Massana.

(2) Nomination du Réviseur d'entreprise selon Statuts: suivant les articles des Statuts de la société et suivant le contenu de l'assemblée générale extraordinaire en date de la constitution de la société, le mandat du réviseur d'entreprises agréé a expiré au moment de la présente assemblée générale ordinaire. En conséquence, la présente assemblée a nommé comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010:

- la société Deloitte S.A., avec siège social à Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

(...)

Pour extrait conforme

Mr. Carlos Alberto MORALES LÓPEZ / Mdme Iola PIRES / Mr. Javier VALLS

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009127372/28.

(090153375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Amber Shipping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 69.043.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour AMBER SHIPPING INTERNATIONAL SA

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126946/13.

(090152694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Wehobi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 46, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 96.294.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour WEHOBİ SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126947/13.

(090152691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

RE&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 132.635.

L'an deux mille neuf, le premier septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

- Monsieur Marco LAGONA, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue Thomas Edison à L-1445 Strassen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "RE&F S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n° 132.635,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C n° 2631 du 16 novembre 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 23 janvier 2009, publié au Mémorial C n° 607 du 19 mars 2009,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 27 août 2009,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 6.232.000,- (six millions deux cent trente-deux mille Euros), représenté par 623.200 (six cent vingt-trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euros), représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4, 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

"Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 septembre 2012 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer totalement ou partiellement en espèces, et encore totalement en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides, immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, et plus spécialement à ce sujet par la conversion des obligations convertibles existantes et émises par la société en actions, aux conditions de conversion prévues pour ces emprunts convertibles, ou même encore en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de réserves ou de primes, par l'incorporation de ces bénéfices reportés, de ces réserves disponibles ou de ces primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à des telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article."

3) Que dans sa réunion du 27 août 2009, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 2.300.000,- (deux millions trois cent mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 6.232.000,- (six millions deux cent trente-deux mille Euros) à EUR 8.532.000,- (huit millions cinq cent trente-deux mille Euros),

par la création de 230.000 (deux cent trente mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire de la société, savoir Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, employé privé, demeurant professionnellement à Strassen, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restant annexée aux présentes,

le conseil a décidé d'accepter la souscription des 230.000 nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, savoir la société anonyme de droit italien "SOCIETÀ PER AMMINISTRAZIONI FIDUCIARIE SPAFID SOCIETÀ PER AZIONI", avec siège social à Milan (I), Via Filodrammatici n. 10, code fiscal et numéro d'inscription au registre de Milan 00717010151.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 2.300.000,- (deux millions trois cent mille Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 8.532.000,- (huit millions cinq cent trente-deux mille Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 8.532.000,- (huit millions cinq cent trente-deux mille Euros), représenté par 853.200 (huit cent cinquante-trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 2.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LAGONA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 9 septembre 2009, LAC/2009/36487: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009127511/82.

(090153385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Hair Design Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7777 Bissen, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.057.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

Pour HAIR DESIGN SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126948/13.

(090152686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Winy GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 81, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 93.584.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.
Pour WINNY GMBH
Fiduciaire Roger Linster
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126949/13.

(090152684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Optimolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R.C.S. Luxembourg B 50.000.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.
Pour OPTIMOLUX SA
Fiduciaire Roger Linster
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126950/13.

(090152680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 293.604.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.287.

En date du 1^{er} septembre 2009, l'associé Sands Holdings (Gibraltar) Limited, avec siège social au 19, Suite 1, Burns House, Town Range, Gibraltar, a cédé la totalité de ses 3.968.949 parts sociales à l'associé WM Caleta (Gibraltar) Limited, avec siège social au 19, Suite 1, Burns House, Town Range, Gibraltar, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est WM Caleta (Gibraltar) Limited, précité, qui détient 5.872.080 parts sociales ordinaires dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 21 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009126976/15.

(090153127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Impro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3442 Dudelange, 13, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 87.075.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.
Pour IMPRO S.A.
Fiduciaire Roger Linster
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126998/13.

(090152648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Café Canto da Bahia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3937 Mondercange, 29, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.191.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2009, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. la société accepte la démission de la gérante technique:

- Madame HELENO DUARTE Natalia, née le 24 décembre 1970 à Clermont Ferrand (France), demeurant à L-4222 Esch/Alzette, 251, rue de Luxembourg.

Et lecture faite, les associés et gérants ont signé.

Lu et approuvé

M. LAZZERI Carlo / Mme HELENO DUARTE Natalia

Référence de publication: 2009126953/16.

(090152424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Jardin du Pain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Oberkorn, 33A, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 140.788.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2009, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. la société accepte la démission du gérant technique pour le secteur de la vente boulangerie-pâtisserie, épicerie et commerce, M. TEIXEIRA RIBEIRO Manuel Fernando, né le 27 avril 1971 à Fontes/Santa Marta de Penaguião (Portugal), demeurant à L-4750 Pétange 109, route de Longwy.

2. la société décide de nommer comme nouveau gérant technique pour le secteur de la vente boulangerie-pâtisserie, épicerie et commerce, Madame DE ALMEIDA Hélène, née le 8 octobre 1973 à Metz (France), demeurant à F-57000 Metz 14, rue du Wad Billy.

Et lecture faite, les associés et gérants ont signé.

Lu et approuvé.

Mme Souza Xavier Machado Marcela / Mme Jésus de Resende Vera Lucia /
M. Teixeira Ribeiro Manuel Fernando / Mme De Almeida Hélène.

Référence de publication: 2009126952/20.

(090152425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Aquilo Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 59.903.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of AQUILO GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 59.903 (the Company). The Company has been incorporated on June 19th, 1997 pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bas-charage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 551 of October 7th, 1997. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of same notary on June 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1655 of August 6th, 2007.

The Meeting is chaired by Ms Sara GERARDI, private employee, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the Shareholders represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one thousand two hundred fifty (1,250) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of an auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

IV. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26th, 1955 and residing at 25, rue des Hetres, L-7303 Steinsel, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint Cardinal Trustess Limited, a company incorporated pursuant to the Laws of the British Virgin Islands, with registered office at 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 3827, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq septembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de RATECH S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.903 (la Société). La Société a été constituée le 19 juin 1997 suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 551 du 7 octobre 1997. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1655 du 6 août 2007.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Sara GERARDI, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Corinne PETIT, employé privé, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. les Actionnaires représentés ainsi que le nombre de ses actions qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Grande Bretagne) le 26 décembre 1955 et demeurant au 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer Cardinal Trustees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 9, Columbus Center, Pélican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 3827, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

97535

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: S. Gerardi, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2009. LAC/2009/40260. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009128362/142.

(090154319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

FinSole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.437.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, le 2 septembre 2009 il a été décidé:

de transférer, avec effet au 2 septembre 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur John Seil, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Madame Vania Baravini, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Monsieur Reno Maurizio Tonelli, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Monsieur Sandro Capuzzo résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

* Monsieur Benoît Dessy, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

* Monsieur Attilio Brambilla, résidant au 8, Per Cascina Soldone, 20065 Inzago (Milano) Italie.

- de fixer l'échéance du mandat de tous les administrateurs à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009127063/27.

(090152916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Artsystem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.228.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009126954/9.

(090151765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Crossroads Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 100.288.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 4 mai 2009

1. La démission de Solon Director Limited en tant qu'administrateur de la société a été acceptée et confirmée avec effet au 4 mai 2009;

2. La démission de Solon (Management) Limited en tant qu'administrateur de la société a été acceptée et confirmée avec effet au 4 mai 2009;

3. James Body, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la société avec effet au 4 mai 2009 et ce pour une durée se terminant à la prochaine assemblée générale de la société en 2010;

4. Kai Hennen, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la société avec effet au 4 mai 2009 et ce pour une durée se terminant à la prochaine assemblée générale de la société en 2010.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009126969/23.

(090153103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Comfilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.171.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

André KAYSER

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009126988/11.

(090152858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Emmeti Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.463.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 25 septembre 2009

La démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

EMMETI FINANCIERE S.A.

Mohammed KARA / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009126986/16.

(090152833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.
